

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022**

**N°CT2022.2/032**

L'an deux mil vingt deux, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Madame Dominique CARON, Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Alphonse BOYE à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame France BERNICHI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Josette SOL, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Carine REBICHON-COHEN à Madame Mathilde WIELGOCKI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur François VITSE.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno CARON.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/04/22
Accusé réception le	06/04/22
Numéro de l'acte	CT2022.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220330-lmc133347-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022**

Nombre de votants : 69

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/04/22
Accusé réception le	06/04/22
Numéro de l'acte	CT2022.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220330-lmc133347-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022

N°CT2022.2/032

**OBJET :** **Voiries et parcs de stationnement** - Ajustement de la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial annexée à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants, L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 relative à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public modifiée en dernier lieu par la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/032-3 du 9 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** que par délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée susvisée, le conseil de territoire a défini la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

**CONSIDERANT** que cette délibération a fait l'objet d'ajustements à plusieurs reprises, par délibérations du conseil de territoire n°CT2018.1/001-2 du 14 février 2018, n°CT2018.3/050 du 23 mai 2018, n°CT2020.1/009-2 du 5 février 2020, n°CT2021.2/034 du 31 mars 2021 et n°CT2021.3/032-3 du 9 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion de la finalisation du programme pluriannuel des voiries et de la réalisation d'opérations d'aménagement, il est proposé d'apporter plusieurs ajustements à la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial en ajoutant plusieurs voiries sur les communes de Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**  
**REGULIEREMENT CONVOQUE LE 24 MARS 2022,**  
**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/04/22
Accusé réception le	06/04/22
Numéro de l'acte	CT2022.2/032
Identifiant téléransmission	094-200058006-20220330-lmc133347-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 30 MARS 2022**

**ARTICLE**     **AJUSTE** la liste des voiries et parcs de stationnement d'intérêt territorial telle  
**UNIQUE** :     qu'annexée à la présente délibération.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE MARS DEUX MIL VINGT DEUX.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/04/22
Accusé réception le	06/04/22
Numéro de l'acte	CT2022.2/032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220330-lmc133347-DE-1-1

Annexe à la délibération n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée par  
délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/001-2 du 14 février 2018,  
n°CT2013.8/050 du 23 mai 2018, n°CT2020.1/009-2 du 5 février 2020, n°CT2021.2-034  
du 31 mars 2021, n°CT2021.3/032-3 du 9 juin 2021, CT2022.2/032 du 30 mars 2022

## I. Liste des voiries d'intérêt territorial

### ALFORTVILLE

- Allée du 8 mai 1945 (entre la rue Etienne Dolet et la place du 11 novembre 1918)
- Avenue Malleret-Joinville
- Boulevard Carnot (y compris la place Acharack)
- Chemin de la Déportation
- Chemin Latéral
- Place de l'Europe
- Rue de Bordeaux (entre la rue Etienne Dolet et la salle des sports)
- Rue de la Carpe
- Rue de Londres (de la limite entre les n°16 et 26 au sud à son prolongement jusqu'à l'allée du 8 mai 1945 au nord)
- Rue Descartes (entre la rue Nelson Mandela et la digue d'Alfortville)
- Rue des Ecoles (entre la rue Lafayette et la rue Victor Hugo)
- Rue Etienne Dolet (y compris la place du Petit Pont)
- Rue Issac Newton
- Rue Joseph Franceschi (entre la rue Raymond Jaclard et la rue Marcel Bourdarias)
- Rue Lafayette)
- Rue Marcel Bourdarias (au droit du pôle culturel)
- Rue Raspail (entre le quai Blanqui et la rue Paul Vaillant Couturier)
- Rue de Seine (entre la rue du chemin Latéral et la rue Véron)
- Rue de Toulon (entre la rue de Rome et la rue de Lyon)
- Rue de Verdun
- Rue Véron (entre la rue de Seine et la rue Louis Blanc)
- Rue Victor Hugo

### BOISSY-SAINT-LÉGER

- Allée de la Pompadour (entre la rue Lacarrière à la rue de Sucy)
- Avenue du Général de Gaulle
- Avenue des Châtaigniers
- Avenue du Closeau
- Avenue Georges Brassens
- Avenue de Louis Wallé
- Boulevard de la Gare

- Boulevard Léon Révillon
- Pont Nelson Mandela
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs (entre la rue du 8 mai 1945 et la limite de Sucy-en-Brie)
- Rue de l'Eglise
- Rue du 8 mai 1945 (entre la rue des Champs jusqu'au Pont Nelson Mandela)
- Rue Lacarrière
- Rue de Marolles (de la rue de Sucy à l'Avenue des Châtaigniers)
- Rue de Paris (de la RN19 à la rue de l'Eglise)
- Rue de la République
- Rue Royale\*

\* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

### **BONNEUIL-SUR-MARNE**

- Avenue d'Oradour-sur-Glane
- Avenue de Verdun
- Mail de la Résistance
- Avenue du Colonel Fabien et de son Régiment (entre l'avenue Auguste Gross et la rue du Docteur Aline Pagès)
- Rue d'Estienne d'Orves
- Rue du Fort à Faire\*
- Rue Jean Moulin
- Rue du Mont Mesly

\* partagée avec la commune de Créteil

### **CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

- Allée des Sapins (entre la rue d'Amboile et l'avenue des Rets)
- Avenue Boileau (entre la rue du Bois l'Abbé et la route du Plessis-Trévisé)
- Avenue Boileau (entre la rue Claude Bernard et la route du Plessis-Trévisé)
- Avenue Champlain
- Avenue de Coeuilly
- Avenue du Moulin à Vent
- Avenue des Rets
- Rue d'Amboile \*
- Rue du Bois l'Abbé
- Rue des Bordes \*
- Rue Clément Ader
- Rue Edouard Branly\*
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Jean de la Fontaine

- Rue Rabelais

\* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

## CRÉTEIL

- Avenue de la Brèche
- Avenue du Docteur Casalis (entre la RN19 et la rue Amedeo Modigliani)
- Avenue Jean-Baptiste Champeval
- Avenue Georges Duhamel
- Rue des Emouleuses (*jusqu'à la limite communale*)
- Rue Edmond de Goncourt
- Rue des Bleuets
- Rue de la Rampe
- Avenue du Général de Gaulle (entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la Route départementale 201)
- Avenue du Général de Gaulle (entre la rue Pasteur Vallery-Radot et la rue Gustave Eiffel)
- Avenue des Petites Haies
- Boulevard Jean Baptiste Oudry
- Carrefour (entre la rue Gustave Eiffel et l'avenue du Général de Gaulle)
- Voie Félix Eboué
- Place de la Lévrière
- Pourtour de la dalle de l'Hôtel de Ville
- Rue de Belle-Vue
- Rue Louise
- Rue André Boulle (y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon)
- Rue Daniel Costantini
- Rue Thomas Edison (y compris le square ENESCO)
- Rue Albert Einstein
- Rue Georges Enesco
- Rue Sébastien Erard (y compris le tronçon de désenclavement sur la rue Saint-Simon)
- Rue Leonhard Euler
- Rue Jean Gabin Moncorgé (entre la rue Charles Gounot et la voie communale d'échange avec la route nationale 186)
- Rue Neuve
- Rue Gabriel Pierné
- Rue Paul Séjourné
- Rue Saint-Simon (entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue du Général Sarrail)
- Rue de Valenton
- Rue de la Basse Quinte (y compris le cheminement piétonnier reliant cette voie à la RN 406 jusqu'à la station du TCSP et qui en constitue l'accessoire)

## LA QUEUE-EN-BRIE

- Avenue André Gide
- Avenue de Bretagne
- Avenue Georges Pompidou
- Avenue du Maine
- Avenue du Maréchal Mortier
- Avenue Paul Claudel
- Chemin de Gournay
- Chemin de la Pompe (entre la rue Renard et la RD4)
- Route de Combault
- Route de Villiers
- Rue d'Alsace
- Rue Charles Péguy (entre la route du Pont Banneret et l'avenue Paul Claudel)
- Rue des Frères Lumière
- Rue du Général Leclerc
- Rue du 8 mai 1945
- Rue Gustave Eiffel
- Rue Jean Jaurès
- Rue Jean Racine
- Rue Louis Aragon
- Rue Marcel Dassault
- Rue Pierre de Coubertin
- Rue Renard
- Rue Sébastopol

## LE PLESSIS-TRÉVISE

- Avenue Ardouin entre l'avenue Jean Kiffer et l'avenue du Général Leclerc
- Avenue de Combault (plateau surélevé à l'angle de l'avenue Aubry)
- Avenue de Combault entre l'avenue Gonzalve et la ville de Pontault Combault
- Avenue Jean-Claude Delubac
- Avenue du Général de Gaulle entre la place de Verdun et l'avenue Jean Kiffer
- Avenue du Général Leclerc entre l'avenue Maurice Berteaux et l'avenue Ardouin
- Avenue Gonzalve entre la place de Verdun et l'avenue de Combault
- Avenue Jean Kiffer entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Saint-Pierre
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue Delubac et l'avenue de Combault
- Avenue de la Maréchale entre l'avenue de Saint-Pierre et l'avenue Bertrand
- Avenue Saint-Pierre entre l'avenue Ardouin et l'avenue Maurice Berteaux
- Avenue des Tourelles
- Place de Verdun
- Route du Plessis à la Queue-en-Brie



## **LIMEIL-BRÉVANNES**

- Allée Guy Boniface
- Allée des Tulipiers (y compris le désenclavement de l'aire d'accueil des gens du voyage et le terrain des «Candies»)
- Avenue de la Sablière
- Place Jean Jaurès
- Rue Albert Garry (entre le rond-point Henri Dunant et la rue Paul Valéry)
- Rue des Deux Clochers (entre l'avenue de la Sablière et la rue Paul Lafargue)
- Rue Henri Barbusse (entre la rue Louis Sallé et le carrefour du 19 mars 1962)
- Rue Pasteur (entre le carrefour du 19 mars 1962 et la rue des Deux Communes)
- Rue Paul Valéry (jusqu'à la commune de Valenton)
- Voie Georges Pompidou (au droit du lycée Guillaume Budé)

## **MANDRES-LES-ROSES**

- Rue de la Croix Rouge
- Rue du Faubourg des Chartreux
- Rue des Perdrix
- Rue Henriette Fougasse

## **MAROLLES-EN-BRIE**

- Avenue des Bruyères, entre l'avenue des Uzelles et la rue des Bouviers
- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarante Arpents
- Chemin de Marolles à Grande Pattes d'Oie (entre le rond-point carrefour (Avenue des Bruyères - Allée de Villemenon) jusqu'à la limite de la commune de Sucy-en-Brie)
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

## **NOISEAU**

- Rue Alexandre Milard
- Rue Berthelot
- Rue Condorcet
- Rue Denis Diderot
- Rue Édouard Branly
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Léon Bresset
- Rue Pasteur
- Rue Pierre Brossolette
- Rue du Président Kennedy (entre la rue Pierre Brossolette et la rue Pasteur)
- Rue Raymond Paulvaiche

## ORMESSON-SUR-MARNE

- Allée du stade (nouvelle voie créée dans le prolongement de la rue des Cantoux jusqu'à la sente de la Maillarde)
- Chemin des Sonnettes\* (entre la rue du Bois et la rue des Bordes Rue d'Amboile)
- Rue Anatole France (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre la sente des Cantoux et la rue des Cantoux)
- Rue des Bordes\*
- Rue des Cantoux (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre l'allée du Stade et l'avenue de Pince-Vent (D111), comprenant les carrefours avec les rues Danièle Casanova, rue des Perdrix et rue des Sports)
- Rue du Centre
- Rue Danielle Casanova
- Rue des Deux Communes\*\*
- Rue Diderot
- Rue du Docteur André Libert
- Rue Edouard Branly
- Rue Henri Peuteuil
- Rue de la Plaine (pour sa partie requalifiée et sa partie créée, comprise entre une voie nouvelle et la rue Danièle Casanova)
- Une voie nouvelle qui relie la rue Constantin Limpens à la rue des Cantoux
- Le carrefour entre la rue Constantin Limpens et la voie nouvelle

\* partagée avec la commune de Chennevières-sur-Marne

\*\* partagée avec la commune de Sucy-en-Brie

## PERIGNY-SUR-YERRES

- Rue de la Champagne (entre la rue de Saint-Leu et l'allée du Clos de la Roseraie)
- Rue de la Champagne (entre l'allée du clos de la roseraie et la RD253)
- Rue Neuve
- Rue Saint Leu
- Rue de Servon

## SANTENY

- Avenue du Général Leclerc (carrefour à l'angle de la route nationale 19)
- Rue de la Fontaine
- Rue de Lésigny (Rond-point de Choigny et la rue de Servon)

## SUCY-EN-BRIE

- Allée de la Chasse
- Avenue de Bonneuil
- Avenue de la Gare
- Avenue de la Fontaine de Villiers
- Avenue du Fort
- Avenue Gabriel Péri
- Avenue Charles de Gaulle
- Avenue du Petit Val
- Avenue du Piple
- Avenue du Rond-Point
- Boulevard de la Liberté
- Carrefour de la Patte d'Oie
- Rue Louis Thébault (anciennement Chemin du Marais)
- Chemin Vert (Zone d'activités)
- Place de la Gare
- Route de Bonneuil (Zone d'activités)
- Rue de Lésigny (entre la rue de la Patte d'oie et la route de la Queue-en-Brie)
- Rue Albert Dru
- Rue des Amériques
- Rue des Bouleaux
- Rue de Brévannes
- Rue des Champs Saint-Denis
- Rue de la Cité Verte
- Rue des Deux Communes\*
- Rue Dauphine
- Rue du Faisan Doré
- Rue de la Fosse Rouge
- Rue du Grand Val
- Rue Henri Houpiéd
- Rue Marco Polo (Zone d'activités)
- Rue de Marolles (entre la rue du Faisan Doré et l'allée des blancs)
- Rue de Marolles (entre la rue du Faisan Doré et la rue de Lésigny)
- Rue Montaleau
- Rue du Moulin d'Amboile
- Rue du Moulin-à-Vent
- Rue Maurice Berteaux
- Rue des Pendants
- Rue Pierre Sémard
- Rue de la Procession
- Rue Royale \*\*
- Rue du Temple
- Rue Théroouanne
- Rue du Tilleul (entre la rue Dauphine et la route de la Queue-en-Brie)



\* partagée avec la commune d'Ormesson-sur-Marne

\*\* partagée avec la commune de Boissy-Saint-Léger

## VILLECRESNES

- Rue du Bois Prie Dieu
- Rue du Bois d'Auteuil (entre la piscine de Villecresnes et la sortie du parking du groupe scolaire Mélanie Bonis) (transfert à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017)
- Rue Jean Cavaillès

## II. Parcs de stationnement territoriaux

- Parking de la Brèche à Créteil
- Parking Jean Gabin et ses abords à Créteil
- Parking du centre commercial de l'Echat à Créteil
- Parc Relais à Boissy-Saint-Léger
- Parking Pasteur à Limeil-Brévannes
- Parc Relais à Sucy-en-Brie